

Un enfant migrant sur deux qui arrive en Europe disparaît dans les 48h !!!

Les informations

Publié par: Walda Colette Dubuisson

Publié le : 05-05-2015

Des chiffres qui semblent à peine croyables. Et pourtant, ils sont implacables: selon la Fédération européenne pour les enfants disparus et sexuellement exploités, la moitié des enfants migrants qui posent un pied sur le sol européen disparaissent dans la nature, dans les 48 heures.

"Profitant de leur vulnérabilité , ils risquent de rencontrer des gens mal intentionnés, des criminels , des pédocriminels, d'être embarqués dans des réseaux de prostitution, réseaux d'adoptions, réseaux de prélèvements d'organes, travaux forcés etc... "

<http://www.sos-enfants.org/modules/news/article.php?storyid=815>

En 2013, par exemple, sur 24 000 mineurs entrés sur le sol européen, environ 12 000 ont demandé l'asile mais 12 000 autres n'ont introduit aucune demande. Ces derniers n'ont donc pas laissé de trace dans les documents administratifs. Ce qui, on l'imagine bien, les rend terriblement vulnérables.

Un constat alarmant, qui est notamment dû à un problème de législation, explique la porte-parole de Missing Children.

"L'application des règlements de Dublin (actuellement en vigueur en Europe) ne résout pas les problèmes. Ce règlement prévoit que les personnes qui arrivent dans un pays de l'Union européenne et qui ont auparavant été accueillis dans un autre pays, seront renvoyés dans ce premier pays d'accueil", explique Maud de Boer.

"Ce qui veut dire que les enfants ont tout intérêt à ne pas se faire enregistrer dans les centres d'accueil, parce que si leur projet, fût-il illusoire, est de se rendre dans un pays du nord de l'Europe, lorsque les autorités seront confrontées avec ces enfants et constateront qu'ils ont été auparavant accueillis dans un autre pays de l'Union européenne, ils risquent de les y renvoyer", poursuit la porte-parole de la fédération européenne pour les enfants disparus.

"Il faut arrêter avec ce règlement. Ce qu'il faut faire, c'est tenir compte de l'intérêt primordial de l'enfant. Et celui-ci n'est pas de se faire renvoyer là où ils sont arrivés".

Écoutez les explications de Anne-Sophie Bruyndonckx en cliquant sur ce lien source :

<http://www.rtbf.be/info/dossier/euran ... id=8509492#newsAudiosPane>

Citation :

"Profitant de leur vulnérabilité , ils risquent de rencontrer des gens mal intentionnés, des criminels , des pédocriminels, d'être embarqués dans des réseaux de prostitution, réseaux d'adoptions, réseaux de prélèvements d'organes, travaux forcés etc... "